

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauxenette : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thise : M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STAHL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003632

Rapport n°6.1 - Conseil de Développement Participatif - Rapport d'activité annuel

Conseil de Développement Participatif - Rapport d'activité annuel

Rapporteur : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'année 2016 marque le renouvellement du Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon. Un nouveau groupe d'habitants s'est engagé aux côtés de la collectivité et de ses élus pour 3 ans. La loi NOTRe impose à chaque conseil de développement de faire un rapport d'activité à sa collectivité d'appartenance. A cette occasion, le CDP a construit un document qui sera distribué aux élus du Grand Besançon et ses partenaires.

I. Contexte

Le CDP a été renouvelé en mars 2016 et a travaillé le trimestre suivant à son organisation et l'élaboration d'un programme de travail qui a été présenté en commission 6.

II. Présentation du rapport du CDP

A/ L'organisation

L'instance se compose de 50 membres bénévoles qui se réunissent pour débattre et travailler afin d'apporter leur éclairage et leur expertise d'usage sur les questions de politiques publiques de la collectivité.

13 communes sont représentées ainsi que 13 associations et partenaires.

Un bureau de 14 membres a été élu en séance plénière. Chantal BELIGAT (Besançon) et Albert DEPIERRE (Pouilley les Vignes) en sont les coprésidents.

Les membres du CDP s'organisent autour d'ateliers et se réunissent autant de fois que nécessaire.

B/ Son intervention

En début de mandat le CDP s'est engagé sur un programme de travail co-construit avec les services et les élus du Grand Besançon. Il doit répondre à la fois aux motivations des membres, et aux besoins de la collectivité. La Loi NOTRe impose par ailleurs un certain nombre de consultations : « le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification... ».

Pour preuve de leur engagement et de leur travail, en 2016 :

- 36 réunions ;
- 1 rencontre avec le Président du Grand Besançon ;
- 2 rencontres avec le Vice-président en charge du CDP ;
- 1 rencontre avec les élus de la commission 6 ;
- 1 présentation au conseil communautaire des structures associées ;
- participation à tous les conseils communautaires ;
- participation à différents événements (biennale du handicap à Besançon, rendez de la métropole à Lyon, coordination des conseils de développement à Paris,....).

Cela représente 1600 heures bénévoles au service du Grand Besançon.

C/ Grands dossiers du CDP

5 chantiers ont démarré en 2016.

Une saisine du Président du Grand Besançon et du Président du Musée des Maisons Comtoises de Nancray porte sur la participation à l'élaboration du projet scientifique du musée.

Trois auto-saisines s'intéressent « au déplacement, handicap et accessibilité », à « l'économie de proximité » en lien avec un travail engagé par le pôle métropolitain Centre Franche Comté et la CAGB et « l'accès au logement pour les jeunes grands bisontins » pouvant alimenter par la suite les réflexions sur le PLH.

Pour 2017, le CDP travaillera sur le Plan de Prévention du Bruit lié à l'Environnement, initialement prévu en 2016.

D/ Perspectives

Au-delà des conclusions de ses travaux, le CDP aura à engager les prochains dossiers à savoir la consultation sur les futurs outils de planification comme le schéma de développement touristique, le travail sur la santé en lien avec l'environnement.

L'instance sera fortement mobilisée sur le projet de territoire tout au long de son processus d'élaboration.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du contenu du rapport d'activité du Conseil de Développement Participatif.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAUMIEU
1^{er} Vice-Président





*Conseil de
Développement
Participatif
du Grand
Besançon*

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2016

GRAND BESANÇON 2017



LE CONSEIL de développement

2016 le premier bilan d'activité du CDP.

2016, une année de transition, de formation, de composition et de nouvelles bases avec l'arrivée de nouveaux membres et l'élection d'un nouveau bureau.

2016, une année de travail avec 1600 heures de bénévolat pour asseoir un socle solide pour répondre aux missions du CDP et relever les défis d'aujourd'hui et de demain :

- Donner une visibilité plus importante aux travaux en cours et à venir auprès de l'ensemble des élus et des Grand Bisantins.
- Fédérer les citoyens autour de projets créant du lien social.
- Etre à l'écoute et les porteurs de la voix citoyenne.
- Etre force de propositions pour l'amélioration des politiques publiques, la qualité de vie et le dynamisme de l'Agglomération.
- Assurer un rayonnement citoyen sur l'ensemble du Grand Besançon.
 - Se positionner comme le « 9^e secteur » incontournable dans le cadre du nouveau périmètre du Grand Besançon composé de 70 communes réparties dans 8 secteurs.

Si le travail semble d'ampleur,

il est à la hauteur de l'investissement des anciens et des nouveaux membres du CDP.

Leur activité, leur présence, leur travail sont les signes encourageants

d'une ferme volonté de créer du lien social

et d'apporter un éclairage citoyen pour aider les élus communautaires dans leurs choix.

*Les coprésidents du CDP
Chantal Béligat et Albert Depierre*

La loi a changé en 2015

Créé par la loi de juin 1999 (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Voynet),
les conseils de développement ont été reformés par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015
et les conseils de développement ont été placés dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Le conseil de développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions de bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. »

LE COI de développeme

Le CDP est l'instance de démocratie participative du Grand Besançon. Créée en 2002, elle permet à 150 habitants ou représentants d'associations, d'institutions ou d'acteurs locaux de participer et d'apporter leur éclairage et leur expertise d'usage. Le CDP permet ainsi de mieux appréhender le vécu et le ressenti des habitants. Par leurs travaux les membres suggèrent des évolutions ou actions et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des Grand Bisontin(e)s.

L'année 2016 fut l'année du renouvellement du conseil. Un nouveau groupe d'habitants s'est engagé aux côtés de la collectivité et de ses élus pour 3 ans.

Présentation :		
UN BUREAU		
LES 2 CO-PRÉSIDENTS	<p><i>14</i> membres élus par l'ensemble des membres du CDP répartis dans cinq commissions thématiques :</p> <p>Environnement, mobilité et qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Isabelle Chénin ↳ Cyril Vacher ↳ Jean-Paul Jymmer <p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Luc Pille ↳ Jean-Denis Mouton ↳ Michel Louvi <p>Économie, emploi, formation et recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Chantal Bellay ↳ Jean-Louis Carlier ↳ Agnès Vautier <p>Junesse et citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Razi Fouchet ↳ Florent Desroges ↳ Jean-Martin Vozz <p>Culture, sport et patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Jean-Paul Guiller ↳ Albert Depierre 	LES MEMBRES DU CDP
<p>Chantal BELIGAT Besançon Indépendante dans l'immobilier</p> <p>Albert DEPIERRE Pauvilly-les-vignes</p>		<p>50 membres</p> <p>13 communes représentées</p> <p>13 associations partenaires</p>

CONSEIL *participatif*

Un programme d'actions 2016-2018 ambitieux



Le CDP peut être saisi par les élus ou s'auto-saisir d'un sujet sur lequel il devra rendre des préconisations afin d'éclairer le travail et le choix des élus communautaires.



Lors de la première réunion plénière, le CDP s'est engagé sur un programme de travail pour les 3 ans.



- ◆ Economie circulaire et circuit court
- ◆ Santé et environnement
- ◆ Production locale
- ◆ Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- ◆ Plan de déplacement urbain
- ◆ Déplacement accessibilité
- ◆ Schéma de développement touristique
- ◆ Plan local d'urbanisme intercommunal
- ◆ Économie

UN ENGAGEMENT pour les habitants de

Pour l'année 2016, dans un souci d'efficacité et de cohérence avec l'actualité du Grand Besançon,
les membres du CDP ont travaillé sur plusieurs chantiers. **5** grands projets ont ainsi pu démarrer cette année.

Participation au projet scientifique du musée des maisons comtoises de Nancray :

Sur initiative du Président du Grand Besançon, M. Jean-Louis FOUS-SERET et du Président du Musée des maisons comtoises M. Pierre COMTOZ, le CDP travaille sur une contribution au projet scientifique du musée. Sa réflexion devra porter sur l'opportunité de renforcer la position du musée comme lieu favorisant le lien social. Les présentations seront faites pour la fin 2017.

La jeunesse et le Grand Besançon : l'accès au premier logement

Ce chantier est également une autosaisine. Le CDP a choisi de prendre du temps pour travailler sur la question de la jeunesse. Après discussion avec les élus du Grand Besançon, il a été décidé de réfléchir sur la question de l'accès des jeunes à leur 1^{er} logement qu'ils soient étudiants, en 1^{er} emploi, apprentis ou en situation d'alternance. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes pouvant alimenter la politique du logement du Grand Besançon.

Accessibilité mobilité :

Le CDP s'est autosaisi de cette question et se laisse le temps du mandat pour élaborer un livre blanc du handicap, de l'accessibilité et du transport. Rencontres et réflexions nourrissent le groupe afin de permettre un apport efficace et pertinent.

L'économie de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts

En lien avec le travail engagé par la collectivité à l'échelle du territoire et du Pôle métropolitain Centre Franche Comté, le CDP a décidé d'apporter sa contribution en élaborant une stratégie d'actions en direction des habitants. En soutien au travail de la collectivité en direction des acteurs locaux économiques et autres, les premières actions du CDP devraient se concrétiser au premier semestre 2017.

Le plan de prévention du bruit lié à l'environnement

Les consultations de concertation n'ont pas encore permis au CDP d'être consulté.

ENT BÉNÉVOLE du Grand Besançon



Le CDP un investissement de tous les jours

36 réunions

- 1 rencontre avec le Président du Grand Besançon
- 2 rencontres avec le Vice-président en charge du CDP
- 1 rencontre avec les élus de la commission 6 : aménagement du territoire et coopération
- 1 présentation du CDP au conseil communautaire dédiée aux structures associées



Ce qui représente 1600 heures bénévoles au service de l'agglomération

Un travail en réseau

Le CDP est aussi invité auprès de partenaires pour des conférences et rencontres :

- ◆ Biennale du handicap de Besançon
- ◆ Sur invitation du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon : « Rendez-Vous de la Métropole » : construisons ensemble les emplois et activités de demain
- ◆ Membre de la coordination nationale des conseils de développement : CNCD
- ◆ Rencontre éclair bénévolat de Besançon
- ◆ Réunions publiques sur la ligne 3+ du réseau Ginko
- ◆ Réunions publiques habitat participatif
- ◆ Conseils communautaires

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 4 AVRIL :

Les premières idées du CDP

Reflexion citoyenne
Les locaux de l'hôpital Saint Jacques
Protection du foncier agricole
Biodiversité 5
maires de vie
Transition énergétique
Citoyenneté
Agriculture locale et périurbaine
Développer le haut débit
Alimentation bio et locale pour la restauration collective
Inciter et favoriser le bénévolat
Communauté
Produire local
Production locale
Accessibilité et handicap
Enfants ambassadeurs du Grand Besançon
Développement durable
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Valeurs républicaines
Développer la citoyenneté et le sentiment d'appartenance
Reflexion sur les interactions entre urbain Besançon Région
La place du Grand Besançon dans la nouvelle région
Eco agglomération

Conseil de Développement Participatif
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 87 88 89
cdp@grandbesancon.fr
www.grandbesancon.fr/cdp